

Disparités sociales et disparités régionales : l'exemple du Québec

Paul Y. Villeneuve

Volume 21, numéro 52, 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021350ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021350ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Villeneuve, P. Y. (1977). Disparités sociales et disparités régionales : l'exemple du Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 21(52), 19–32.
<https://doi.org/10.7202/021350ar>

Résumé de l'article

Une grande confusion entoure encore la notion de disparités régionales au Québec ; l'identification des régions pose des problèmes, la mesure du bien-être régional est au mieux arbitraire, et l'analyse sociale est faite indépendamment de l'analyse régionale.

En deçà des problèmes de perception et d'identification régionale, il y a ceux plus criants des comparaisons conjointes dans la dispersion interpersonnelle et interrégionale du revenu monétaire. À l'aide des données du ministère fédéral du Revenu, pour les années 1966 et 1974, il est établi ici que la dispersion interpersonnelle des revenus s'est maintenue entre ces deux dates, pendant que la dispersion interrégionale diminuait de façon sensible. Cette analyse débouche sur une critique du véritable rôle social des institutions gouvernementales à vocation spatiale directe et explicite.

DISPARITÉS SOCIALES ET DISPARITÉS RÉGIONALES : L'EXEMPLE DU QUÉBEC

par

Paul Y. VILLENEUVE

Département de Géographie, université Laval, Québec, G1K 7P4

Depuis une quinzaine d'années, les préoccupations urbaines et régionales prennent au Québec, comme dans beaucoup d'autres sociétés, une importance grandissante. Les recherches universitaires, les rapports gouvernementaux et les programmes de développement à incidence territoriale se multiplient. On pourrait s'interroger longtemps sur les causes de telles activités. Proviennent-elles du fait que les limites du territoire habitable québécois ont été en quelque sorte atteintes et qu'il s'agit maintenant d'apprendre à vivre collectivement, sans la soupape de la frontière, à des niveaux d'entassement beaucoup plus élevés ? Les préoccupations urbaines et régionales sont-elles reliées à la conscientisation territoriale qui accompagne la montée du néo-nationalisme québécois ? Ou encore, résultent-elles de la nécessité de planifier dans l'espace la croissance économique, les rapports sociaux de production et, en dernière analyse, l'accumulation du capital ?

Il est présentement difficile d'apporter des réponses définitives à de telles questions. Nous n'avons pas un recul historique suffisant. Une chose demeure toutefois certaine : bien que des progrès intéressants aient été accomplis à la suite des études et des expériences tentées au Québec, une grande confusion règne encore dans les théories, les idées et les opinions qui circulent autant en milieux universitaires que gouvernementaux. Le but de cet article consiste à relever certaines de ces ambiguïtés, en particulier celles qui entourent la notion de disparités régionales, telle qu'elle est comprise au Québec. Cette notion soulève des problèmes à trois niveaux. Premièrement, pour pouvoir parler de disparités régionales, il faut au préalable avoir identifié des régions. Or, il est clair que notre perception de la configuration régionale du Québec est encore très élémentaire et souvent biaisée. Deuxièmement, pour en arriver à conclure qu'une région est défavorisée par rapport à une autre, il faut pouvoir mesurer et comparer leur bien-être respectif. Or, encore une fois, notre niveau d'expertise est bien bas face à ce problème : peu d'études se sont attachées à la relation entre les disparités de revenu des régions et celles des personnes, ainsi qu'à l'insuffisance de la notion de revenu comme identification empirique du bien-être. Troisièmement, parce que nous connaissons mal la structure régionale du Québec et que notre conception des disparités régionales laisse

à désirer, nous avons beaucoup de mal à mettre en œuvre une politique régionale qui ne soit pas contre-productrice.

LA CONFIGURATION RÉGIONALE DU QUÉBEC

Comment perçoit-on la configuration régionale du Québec ? Dans le contexte actuel, il semble y avoir au moins trois réponses à cette question selon le point de vue où l'on se place. Vu d'Ottawa, le Québec est d'abord et avant tout une région socio-culturelle qu'il faut intégrer à l'ensemble économique canadien. Vu de Toronto, et quelquefois de Montréal, le Québec est conçu comme une entité économique à part entière composée d'une dizaine de régions administratives dont il faut assurer le développement harmonieux. Selon que l'on adopte le point de vue fédéral, métropolitain ou provincial, la notion de disparités régionales a une résonance bien différente, et les études entreprises aussi bien que les politiques mises en œuvre s'en ressentent profondément. Chacun des trois points de vue est biaisé de façon particulière.

À Ottawa, jusqu'à tout récemment, on a trop eu tendance à considérer le Québec comme une région socio-culturelle homogène qu'il faut comparer aux autres régions homogènes du Canada. Il a fallu le rapport HMR (1970) pour rappeler aux autorités fédérales que le Québec était un espace polarisé en plus d'être une région homogène.

À Montréal et à Toronto, on tombe quelquefois dans l'excès contraire. Certains Ontariens produisent des études qui oublient trop facilement la ligne Borden, et où tout n'est que flux, échanges et contacts à l'intérieur d'un espace polarisé par deux métropoles, qui, selon eux, pourraient bien n'en former qu'une « Montronto » ou « Torontréal », tellement elles sont reliées l'une à l'autre (Yeates, 1975).

À Québec, on préfère plutôt l'hypothèse selon laquelle les systèmes urbains ontarien et québécois sont distincts l'un de l'autre ; la polarisation politico-administrative exercée par la capitale provinciale sert de contrepois utile à la polarisation économique qu'exerce, ou devrait exercer, Montréal.

Ces trois points de vue, fédéral, métropolitain et provincial, émanent en fait des trois principaux centres de décision affectant le Québec. Il y a aussi, bien entendu, les points de vue des régions périphériques à ces centres. Comment la structure régionale du Québec est-elle perçue en Abitibi ou en Gaspésie ? Comment la conscience territoriale des Québécois s'exprime-t-elle selon les régions, mais aussi selon les problèmes et les situations ? On parle beaucoup, à l'heure actuelle, de la montée des régionalismes, autant en Amérique qu'en Europe. La conscience territoriale du Québécois a-t-elle une véritable dimension provinciale, ou se limite-t-elle à la région immédiate ? Comment ces modes d'identification territoriale, qui sont probablement hiérarchisés, affectent-ils la perception des disparités régionales ? Il y a là toute une série de questions qui n'ont pas encore donné lieu à des recherches sérieuses et poussées.

Mais il y a une lacune encore plus impardonnable dans notre conceptualisation des disparités régionales. Cette lacune vient du fait que nous ne

considérons presque jamais les structures sociales simultanément aux structures régionales. Nous n'étudions pas les disparités sociales et les disparités régionales conjointement. Pourtant, les classes sociales sont des catégories objectives au moins aussi importantes que les régions, et la conscience de classe est un phénomène subjectif aussi fondamental que la conscience régionale. Tout se passe comme si les sociologues se contentaient d'étudier les structures de classe au niveau de tout le Québec pendant que les économistes spatiaux concentrent leur attention sur des indicateurs de disparités interrégionales comme, par exemple, le revenu per capita, la croissance démographique, et la structure économique sectorielle. C'est ainsi que Fernand Dumont et Yves Martin pouvaient écrire, en 1963, au début de leur étude sociologique de la région de Saint-Jérôme :

« Il est . . . étonnant de constater que, dans la littérature sociologique consacrée à la structure sociale, la notion de région occupe une place si minime ». (Dumont et Martin, 1963, p. 8)

On pourrait élargir la constatation de Dumont et Martin et ajouter qu'il est tout aussi étonnant de constater que dans la littérature économique consacrée à la région, la notion de structure sociale occupe une place presque aussi minime.

D'ailleurs, Dumont et Martin n'ont fait qu'un pas très restreint vers la compréhension des structures sociales régionales. Ils se sont beaucoup plus attachés à l'étude de la structure sociale d'une région particulière qu'à celle des interactions entre les structures sociales de plusieurs régions. L'étude simultanée de la structure sociale et de la structure régionale du Québec ne sera certainement pas chose facile. Elle risque par contre de mener à une meilleure compréhension de la réalité québécoise et à des politiques régionales améliorées. Il s'agira ici d'illustrer par un exemple très simple le bien-fond de l'analyse conjointe des disparités sociales et régionales.

DISPARITÉ DES REVENUS AU QUÉBEC

Supposons, un instant, que le revenu per capita est un indicateur valable des disparités économiques entre régions et entre individus. L'exemple ci-dessous vise à montrer qu'il peut y avoir réduction des disparités régionales de revenu sans qu'il y ait pour autant réduction des inégalités de revenu entre les individus.

Très peu de sources de données sur les revenus sont assez homogènes dans le temps et assez détaillées pour permettre à la fois des comparaisons interindividuelles et interrégionales. La moins inadéquate de ces sources nous semble être la statistique fiscale. Depuis 1966, Revenu Canada publie annuellement la ventilation, par comté et par catégorie de revenu *total*, de toutes les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers. À l'aide de ces données, il est possible de se livrer aux calculs suivants.

Le revenu moyen de chacune des régions administratives du Québec en 1966 et en 1974 est d'abord calculé (tableau 1). On note en premier lieu que les dernières années de cette période furent soumises à une très forte inflation, ce qui explique l'augmentation phénoménale du revenu en dollars

Tableau 1
*Disparités de revenus entre les neuf régions du Québec, 1966 et 1974 **

		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
<i>Centre</i>	Montréal	63,11	\$4 653	56,02	60,28	\$8 337
<i>Régions intermédiaires</i>	Outaouais	3,13	4 089	3,43	3,59	8 174
	Mauricie	6,28	3 801	7,02	6,51	7 194
	Québec	13,79	3 933	15,61	15,07	7 675
	Estrie	3,74	3 748	4,15	3,73	7 197
<i>Régions périphériques</i>	Abitibi	2,35	4 114	3,03	2,40	7 782
	Saguenay	3,41	4 209	4,63	3,74	7 930
	Côte-Nord	1,39	5 130	1,86	1,68	9 307
	Gaspésie	2,80	3 240	4,25	3,00	6 902
<i>Ensemble du Québec</i>		100,00	4 388	100,00	100,00	8 059
<i>Le Québec moins Montréal</i>		36,89	3 935	43,98	39,72	7 637
<i>Écart-type</i>			405			463
σ / \bar{x}			0,092			0,057

- (a) Répartition régionale des déclarations d'impôt en 1966
 (b) Revenu régional total divisé par le nombre de déclarations en 1966
 (c) Répartition régionale de la population en 1966
 (d) Répartition régionale des déclarations d'impôt en 1974
 (e) Revenu régional total divisé par le nombre de déclarations

Source : Revenu Canada, *Statistique fiscale*, Analyse des déclarations des particuliers pour l'année d'imposition 1966 et pour l'année 1974, Ottawa, Information Canada, 1968 et 1976.

* La dixième région, le Nouveau-Québec, est incluse dans la Côte-Nord.

Tableau 2

Évolution des disparités régionales de revenu au Québec entre 1966 et 1974

		Indice de revenu (Québec = 100)		
		1966	1974	(1974-1966)
<i>Centre</i>	Montréal	106,0	103,4	-2,6
	Outaouais	93,2	101,4	8,2
<i>Régions intermédiaires</i>	Mauricie	86,6	89,3	2,7
	Québec	89,6	95,2	5,6
	Estrie	85,4	89,3	3,9
<i>Ensemble des régions intermédiaires</i>		88,7	93,9	5,2
<i>Régions périphériques</i>	Abitibi	93,7	96,5	2,8
	Saguenay	95,9	98,4	2,5
	Côte-Nord	116,9	115,5	-1,4
	Gaspésie	73,8	86,6	12,8
<i>Ensemble des régions périphériques</i>		92,1	97,1	5,0
<i>Ensemble du Québec</i>		100,0	100,0	
<i>Le Québec moins Montréal</i>		89,7	94,7	5,0

Source : *Statistique fiscale*, voir tableau 1.

courants. Celui-ci a presque doublé entre 1966 et 1974 dans l'ensemble du Québec. Pendant ce temps, l'écart-type pondéré de la distribution régionale des revenus moyens n'augmentait que très peu, soit de \$405. à \$463. en dollars courants. Ce qui signifie que le coefficient de variation (σ/\bar{x}) est passé de 0,092 à 0,057 ; il y a donc eu diminution appréciable de la dispersion interrégionale du revenu total per capital. Ce résultat peut aussi être observé au tableau 2, où le revenu moyen des régions est exprimé en pourcentage du revenu moyen du Québec. Ces données ne sont certainement pas parfaites. Elles excluent ceux qui ne font pas de déclarations et elles ne tiennent pas compte du nombre de dépendants. Ainsi, il semble bien que la proportion des personnes qui font des déclarations au fisc augmente relativement plus vite avec le temps dans les régions intermédiaires et périphériques que dans la région de Montréal. Il faut également noter que le nombre de dépendants est généralement plus élevé en périphérie qu'au centre en raison surtout de la taille légèrement plus grande des familles. Il reste toutefois que la définition du revenu entre ces deux dates n'a pas changé, et qu'il faut donc conclure à une diminution significative des disparités interrégionales de revenu. Ce fait a d'ailleurs déjà été noté dans d'autres études (O.P.D.Q., 1973, p. 52).

Qu'en est-il maintenant de l'évolution dans les disparités interpersonnelles de revenu au niveau de l'ensemble du Québec et au niveau des régions ? Nous pouvons essayer de répondre à cette question en mesurant la dispersion dans la distribution, par tranche de revenu, des déclarations d'impôt. Le ministère fédéral du Revenu a publié cette distribution au niveau des comtés pour neuf tranches de revenu en 1966 et dix tranches en 1974.

Tableau 3

Répartition du revenu par tranche et par région au Québec en 1966 et 1974

Tranche	Région		Centre		Régions intermédiaires		Régions périphériques		Ensemble du Québec	
	1966	1974	1966	1974	1966	1974	1966	1974	1966	1974
< \$ 1 000	9,5	4,8	12,3	5,1	12,3	5,9	10,5	5,0		
1 - \$ 2 000	12,3	7,3	14,8	7,6	14,3	7,5	13,2	7,4		
2 - \$ 3 000	14,2	7,8	17,2	7,9	13,9	7,9	15,0	7,8		
3 - \$ 4 000	16,1	7,5	16,4	8,4	15,5	7,6	16,1	7,8		
4 - \$ 5 000	14,4	8,1	13,7	8,8	12,3	7,5	14,0	8,3		
5 - \$ 7 000	18,6	16,3	16,3	17,5	20,0	15,3	18,1	16,5		
7 - \$10 000	9,3	19,2	6,4	20,0	8,8	18,0	8,5	19,3		
10 - \$15 000		18,5		17,1		21,5		18,4		
15 - \$20 000	4,5	6,0	2,4	4,5	2,5	6,0	3,7	5,6		
> \$20 000	1,1	4,5	0,5	3,1	0,4	2,8	0,9	3,9		
Nombre total de déclarations (,000)	1 255	1 727	535	827	198	310	1 988	2 864		
Revenu moyen	\$4 653.	\$8 337.	\$3 894.	\$7 566.	\$4 044.	\$7 827.	\$4 388.	\$8 059.		
Écart-type	\$3 627.	\$6 348.	\$3 050.	\$5 895.	\$3 214.	\$6 081.	\$3 469.	\$6 198.		
Coefficient de variation	0,779	0,761	0,783	0,779	0,795	0,778	0,790	0,769		

Source : *Statistique fiscale*, voir tableau 1.

Ces données apparaissent au tableau 3 où les répartitions par tranche sont exprimées en pourcentage afin de simplifier la présentation. Afin également de rendre l'exemple plus simple, les régions administratives du Québec sont regroupées en trois grandes zones organisées de façon concentrique : le centre, les régions intermédiaires et les régions périphériques. Chacune de ces zones contient les régions apparaissant aux tableaux 1 et 2.

La dispersion interpersonnelle des revenus est mesurée à l'aide du même indice qui a servi à mesurer la dispersion interrégionale, le coefficient de variation. Ce coefficient est tout simplement le rapport de l'écart-type à la moyenne. L'examen des coefficients de variation du tableau 3, autant pour l'ensemble du Québec que pour les régions centrales, intermédiaires, et périphériques, révèle que *la dispersion interpersonnelle des revenus n'a pas changé sensiblement entre 1966 et 1974*. En effet, si l'on tient compte du fait que les statistiques fiscales présentées ici résultent d'un échantillon, il est prudent d'interpréter les très légères fluctuations du coefficient dans le temps et dans l'espace, comme étant surtout aléatoires.

Par souci d'exactitude, il faut ajouter que le calcul du coefficient de variation ne va pas sans difficulté. Pour calculer ce coefficient, il faut en effet estimer les points milieux des classes extrêmes, qui sont ouvertes. Cette estimation a été obtenue comme suit. Nous connaissons la vraie moyenne et les effectifs de chaque tranche mais non le revenu total de chaque tranche. La procédure consiste à déterminer les points milieux des classes extrêmes qui permettent de restituer la vraie moyenne. Comme il s'agit d'un problème à une équation et deux inconnues, il faut déterminer arbitrairement un des deux points milieux. La classe inférieure est, presque par définition, moins ouverte que la classe supérieure, même si elle inclut les pertes de revenu. Il a donc semblé plausible de fixer son point milieu à \$600. en 1966 et à \$800. en 1974. À l'aide de ces chiffres, les points milieux de la classe supérieure sont respectivement \$21 700. et \$29 640. pour les mêmes années. Ces points milieux furent utilisés pour toutes les régions, ce qui a pour effet de sous-estimer les disparités dans la région de Montréal et de les surestimer dans les régions intermédiaires et périphériques. Les comparaisons interrégionales des coefficients du tableau 3 sont donc invalidées mais les comparaisons longitudinales restent possibles.

À l'aide de données plus sûres, il serait intéressant de procéder à des comparaisons interrégionales dans les disparités interpersonnelles car, actuellement, les quelques auteurs qui ont touché ce problème, dans le contexte canadien, arrivent à des résultats apparemment contradictoires. Chernik (1966, 75-76) calcule le coefficient Gini sur les tranches de revenu à l'intérieur des provinces canadiennes. Les résultats qu'il obtient à l'aide des statistiques fiscales ne concordent pas avec ceux dérivés des données du recensement. Podoluk (1968, p. 161) suggère, à la suite d'une analyse similaire, que les provinces les plus riches ont eu plus de succès dans le nivellement des disparités internes de revenu. Ray et Brewis (1976, p. 49) arrivent toutefois à une conclusion différente lorsqu'il s'agit des villes. Ils obtiennent une relation positive entre la taille des villes canadiennes et le revenu familial moyen, mais la relation est tout aussi positive entre la taille et la dispersion intraurbaine du revenu familial.

Nous savons donc très peu de choses sur la répartition interpersonnelle des revenus à l'intérieur des villes et des régions. En particulier, il n'est pas du tout évident qu'une diminution des disparités régionales de revenu entraîne nécessairement une diminution des disparités interpersonnelles. Il y a là une autre raison importante qui pousse à suggérer que la notion de disparité régionale, telle qu'on l'opérationnalise souvent en géographie et en science régionale, est inadéquate en regard des concepts d'équité et de justice sociale.

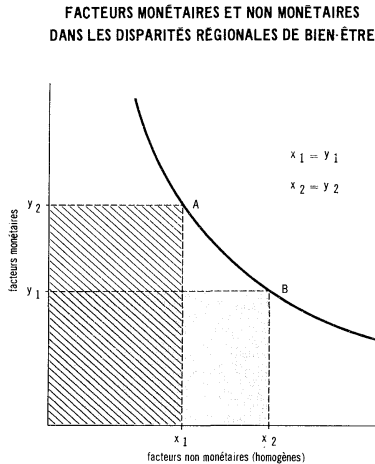
LES DISPARITÉS RÉGIONALES DE BIEN-ÊTRE

Cette notion pose également des problèmes à beaucoup d'autres égards. Dans l'exemple précédent, le revenu est considéré comme un indicateur valable lorsqu'il s'agit de mesurer les disparités entre les régions ou les disparités entre les personnes. Or, cette hypothèse est hautement discutable. Il ne s'agira pas ici de la remettre complètement en question. Il s'agira plutôt d'essayer de montrer que cette hypothèse est plus discutable lorsqu'il s'agit de régions que lorsqu'il s'agit de personnes. En d'autres termes, le revenu serait un indicateur plus sûr des disparités de bien-être entre les personnes d'une même région qu'entre les régions d'un même pays.

Notre argumentation s'inspire d'une étude récente effectuée par Cameron, Emerson et Lithwick, pour le compte du Conseil économique du Canada, et intitulée *The Foundations of Canadian Regionalism* (Cameron, Emerson et Lithwick, 1974, p. 110 et ss.). Le raisonnement de base est simple. Les mesures superficielles de disparités régionales, comme les niveaux de revenu monétaire, sont fausses même quand on les ajuste afin de tenir compte des variations dans les prix. Elles sont fausses parce que les facteurs et les biens monétarisables ne constituent qu'une faible portion des fonctions d'utilité des individus. Par exemple, supposons que dans la région A se trouve un individu représentatif, dont les goûts et les préférences sont en tout point identiques à ceux d'un individu représentatif de la région B. De plus, les prix sont les mêmes dans les deux régions, mais l'individu de la région A possède un revenu monétaire plus grand que l'individu de la région B. Il peut donc acheter plus de biens et de services sur le marché. Par contre, l'individu de la région B a à sa disposition une plus grande quantité de biens monétaires car sa région est mieux pourvue en aménités. Nous voyons donc sur la figure 1 que l'individu représentatif de la région A peut se retrouver sur une même courbe d'indifférence que l'individu représentatif de la région B, même si son revenu monétaire est plus élevé. Dans ces conditions, le niveau de bien-être des deux individus est identique même si leur pouvoir d'achat est différent, et même sous des conditions de mobilité parfaite des facteurs de production, les individus demeureraient dans leur région respective.

Nous prolongeons maintenant l'exemple et supposons que nos deux individus représentent, non plus deux régions, mais deux classes sociales d'une même région. Comme dans l'exemple précédent, nous continuons à supposer que les aménités diffèrent d'une région à l'autre, mais qu'elles sont homogènes et également accessibles à toute la population dans chaque région. Dans ce deuxième exemple, la différence de revenu entre les

Figure 1



Source : CAMERON D., EMERSON D.L. et LITHWICK N.H., *The Foundations of Canadian Regionalism*. Discussion Paper no. 11, Conseil économique du Canada, 1974, p.111

deux individus devient un excellent indicateur d'inégalité sociale car la variation dans les facteurs nonmonétaires ne joue plus.

Ces exemples très simples tendent à montrer ce que beaucoup de gens savent déjà très bien, à savoir que les disparités sociales de bien-être sont beaucoup plus transparentes que les disparités régionales de bien-être, et que, de toute façon, les disparités régionales ne sont, à beaucoup d'égards, qu'un sous-produit des disparités sociales. Si tel est le cas, pourquoi nos gouvernements se sont-ils mis, depuis quelques années, au nom de l'équité, à élaborer des politiques qui visent directement à réduire les disparités régionales ? Et quelle est l'évaluation globale qui peut aujourd'hui être faite de ces interventions directes et volontaires ?

MESURES POLITIQUES ET DISPARITÉS SOCIALES

Au Québec, comme dans beaucoup d'autres sociétés d'ailleurs, il est acquis que les interventions de l'État visent deux grandes finalités inter-reliées, l'efficacité économique et la justice sociale. Ainsi, le Professeur Bonenfant peut écrire dans *l'Annuaire du Québec* :

« Il est commode de considérer les responsabilités de l'État en deux grandes missions. D'abord la mission économique que l'on peut définir par la maximisation du revenu moyen per capita, et la mission sociale qui vise à éliminer les inégalités sociales ou la dispersion des revenus ».

(Bonenfant, 1973, p. 115)

Habituellement, on tente d'évaluer les politiques et les programmes gouvernementaux en regard de ces deux grandes finalités. Avant les années

soixante, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se servaient surtout des outils traditionnels de la politique économique pour tenter d'accroître l'efficacité économique et l'équité sociale. Les disparités régionales intra-provinciales ne faisaient pas l'objet de préoccupations intenses et, au niveau du Canada, le gouvernement tentait de réduire les disparités inter-provinciales à l'aide de la péréquation.

Que s'est-il donc passé pour que la loi ARDA soit promulguée en 1961, que le ministère de l'Expansion économique régionale soit mis sur pied à la fin des années soixante, et que le ministère d'état chargé des Affaires urbaines soit créé quelques années plus tard ? Les outils traditionnels étaient-ils inefficaces devant l'ampleur du problème et, de toute façon, quelle était au juste la nature du problème ?

Ces nouvelles institutions étaient mises sur pied pour intervenir directement et volontairement au niveau de l'organisation spatiale de la société canadienne. Les problèmes auxquels elles devaient s'attaquer étaient formulés en termes de déséquilibre spatial et de disparités régionales, ces maux étant appréhendés plus ou moins confusément comme des manifestations d'inéquité et d'injustice sociale.

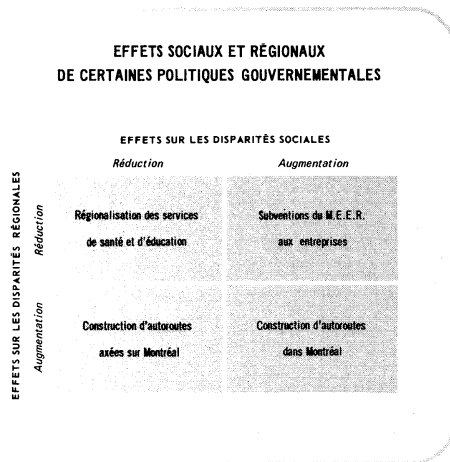
Maintenant que quelques années ont passé et que ces institutions, ainsi que d'autres du même genre, ont eu le temps d'agir, nous pouvons nous interroger sur les raisons de leur mise sur pied et sur leur véritable rôle social.

Les raisons profondes des interventions directes et volontaires au niveau territorial doivent sans doute être recherchées du côté des puissants mouvements d'urbanisation et de métropolisation qui ont concentré la population en quelques points du territoire. Cette inégalité croissante dans la répartition des hommes et de leurs activités dans l'espace offre toutes les apparences d'un déséquilibre social profond. Elle met les personnes et les familles en mouvement et brise les solidarités locales. Elle force à modifier constamment un système électoral basé sur la représentation territoriale. Elle accentue la perception des inégalités sociales en exposant, les uns aux autres, dans les villes, les gens de classes sociales très différentes, alors même que les idéologies traditionnelles, sur lesquelles reposait le consensus communautaire en milieu villageois et rural, sont en voie d'éclatement.

Il n'est pas surprenant dès lors qu'il se soit exercé des pressions sur les gouvernements pour endiguer cette tendance jugée malsaine, sauf peut-être par les tenants de la théorie du développement régional polarisé. Il n'est pas surprenant non plus, comme le suggèrent Atcheson, Cameron et Vardy (1974), que la réponse gouvernementale fut jusqu'ici loin d'être satisfaisante. Le politicien qui veut maximiser la probabilité de sa réélection et le bureaucrate qui veut maximiser la taille de son agence ont intérêt, d'une part, à ne pas trop bien définir les problèmes et les solutions et, d'autre part, à recourir aux interventions les plus visibles et les plus spectaculaires. Or, les interventions territoriales directes satisfont ces deux critères : nous savons peu de choses sur leur impact social et économique, et elles sont très visibles.

Il n'est pas du tout sûr que les effets d'une politique gouvernementale donnée soient les mêmes sur les disparités régionales et sur les disparités sociales. Ce problème est illustré à la figure 2, où sont recoupés les effets probables de certaines mesures gouvernementales. Quatre exemples de mesures gouvernementales prises au Québec au cours des années récentes sont évalués de façon dichotomique : ces mesures peuvent augmenter ou diminuer les disparités régionales et sociales de bien-être dans l'ensemble du Québec.

Figure 2



Ainsi, la régionalisation des services d'éducation et de santé, qui a pris place à la suite des rapports des Commissions Parent et Castonguay, contribue probablement à réduire les deux types de disparités. La démocratisation de l'accès à l'éducation n'est certainement pas aussi poussée qu'on l'aurait voulue, et il est encore trop tôt pour évaluer les effets de la mise en place des services communautaires de santé. Il y a toutefois peu de doutes que ces deux mesures contribuent à assurer une meilleure redistribution sociale et régionale du produit économique.

Il n'en est toutefois pas ainsi pour ce qui est des subventions directes aux entreprises du ministère de l'Expansion économique régionale. Ce programme constitue une intervention gouvernementale volontaire dans le but de redresser les disparités régionales. Il est en vigueur depuis 1965 et a donné lieu à de nombreuses critiques. Parmi ces critiques, celles formulées récemment par Usher (1975, p. 557-575) sont particulièrement dévastatrices. Cet économiste de l'université Queen's en arrive à la conclusion suivante :

« Afin de promouvoir l'objectif très général d'égalisation des revenus au Canada, parmi les personnes et parmi les régions, le gouvernement fédéral peut accorder des subsides aux personnes, aux entreprises ou aux provinces. À cause de toutes les incertitudes inhérentes au versement de subsides aux entreprises : l'absence de preuves solides montrant que l'investissement dans les régions désignées est vraiment accru, le doute encore plus grand au sujet de l'accroissement du nombre d'emplois, les effets négatifs sur la répartition interpersonnelle du revenu, la

possibilité d'inéquité dans les transactions entre le gouvernement et les entreprises, la réduction probable du revenu national du Canada dans son ensemble, et le doute quant à l'efficacité du programme pour promouvoir la modernisation et le progrès dans les régions désignées, je me demande si le gouvernement fédéral ne devrait pas se contenter de donner des subsides aux personnes pauvres, à l'aide d'un impôt négatif par exemple, et de continuer sa politique de péréquation avec les provinces. Il ne devrait pas intervenir dans les décisions des entreprises sur la localisation des investissements ».

(Usher, 1975, p. 575 ; traduction libre)

La critique de Usher à l'endroit du programme de subvention du MEER est d'autant plus dévastatrice qu'elle est faite d'un point de vue économique très orthodoxe. Elle a l'avantage d'être très claire sur certains aspects de la relation complexe entre disparités sociales et disparités régionales.

Prenons maintenant un autre exemple d'intervention gouvernementale au Québec : la politique provinciale de construction d'autoroutes. La difficulté majeure de cette politique nous semble être la suivante : on paraît incapable de décider dans quelle mesure une nouvelle autoroute doit perpétuer les structures sociales et régionales existantes, et dans quelle mesure elle doit contribuer à les modifier. Le principe de base qui régit l'impact de l'amélioration des transports interurbains sur la taille relative des villes d'un réseau a pourtant été maintes fois démontré : une réduction de la friction de la distance dans le réseau favorise les villes plus grandes aux dépens des villes plus petites. Les autoroutes axées sur Montréal favorisent la concentration métropolitaine et contribuent à accentuer l'écart global du niveau de bien-être entre Montréal et le reste du Québec. Il se peut toutefois qu'elles favorisent la diminution des disparités sociales dans l'ensemble du Québec en facilitant la mobilité des facteurs de production.

Les autoroutes axées sur Montréal contribueraient donc à augmenter les disparités régionales et à diminuer les disparités sociales. Qu'en est-il maintenant des autoroutes que l'on construit dans Montréal ? Elles ont probablement pour effet d'augmenter l'écart entre Montréal et le reste du Québec, car leur coût n'est pas véritablement imputé aux usagers mais aux contribuables en général, et parce qu'elles attirent les banlieusards à Montréal. Elles ont probablement aussi pour effet d'augmenter les disparités sociales pour les raisons qui viennent d'être évoquées, mais aussi à cause des nombreux traumatismes qu'elles entraînent dans les quartiers populaires.

CONCLUSION

On pourrait ainsi passer en revue beaucoup d'autres politiques et programmes des gouvernements. Il s'agirait même d'évaluer systématiquement les interventions gouvernementales à l'aide d'un système global d'indicateurs économiques, sociaux et régionaux. La conclusion principale se dégageant de cette recherche est qu'il est impossible de comprendre et d'agir sur les disparités régionales sans comprendre et agir sur les disparités sociales. Le système socio-économique québécois est multi-dimensionnel et la répartition territoriale ne constitue qu'une de ces dimensions, soit la projection du système dans l'espace géographique. Les interventions qui visent à réaménager la projection des éléments dans l'espace risquent de sous-estimer le poids des autres dimensions du système, et d'être inefficaces et même contre-productives. (Alonso, 1971, p. 12).

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier le Conseil des Arts du Canada pour l'aide financière apportée à cette recherche. Il remercie également les lecteurs anonymes qui ont bien voulu faire des suggestions visant à améliorer ce texte.

BIBLIOGRAPHIE

- ALONSO, W. (1971) *Problems, Purposes, and Implicit Policies for a National Strategy of Urbanization*. Berkeley, University of California, Institute of Urban and Regional Development, Working Paper no. 158, 33 p.
- ATCHESON, J., CAMERON, D., et VARDY, D. (1974) *Regional and Urban Policy in Canada*. Ottawa, Conseil économique du Canada, Discussion Paper no. 12, 112 p.
- BONENFANT, J.-C. (1973) Les institutions politiques, administratives et judiciaires du Québec, *Annuaire du Québec*. Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, p. 115.
- CAMERON, D., EMERSON, D.L., et LITHWICK, N.H. (1974) *The foundations of Canadian Regionalism*. Ottawa, Conseil économique du Canada, Discussion Paper no. 11, 116 p.
- CHERNICK, S.E. (1966) *Interregional Disparities in Income*. Ottawa, Conseil économique du Canada, Étude no. 14, 132 p.
- DUMONT, F., et MARTIN, Y. (1963) *L'analyse des structures sociales régionales*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 267 p.
- HIGGINS, B., MARTIN, F., et RAYNAULD, A. (1970) *Les orientations du développement économique régional dans la Province de Québec*. Ottawa, Ministère de l'Expansion économique régional, 156 p.
- O.P.D.Q. (1973) *L'aménagement du territoire et le développement économique*. Annexe I, Les disparités régionales au Québec, 61 p.
- PODOLUK, J.R. (1968) *Incomes of Canadians*. Ottawa, Statistique Canada, 356 p.
- RAY, D.M. et BREWIS, T.N. (1976) The Geography of Income and its Correlates, *Le Géographe canadien*. 20 (1) : 41-71.
- USHER, D. (1975) Some Questions about the Regional Development Incentives Act, *Analyse de Politiques*. 1 (4) : 557-575.
- YEATES, M. (1975) *La grand'rue de Québec à Windsor*, Toronto, Macmillan, 470 p.

RÉSUMÉ

VILLENEUVE, Paul Y. : Disparités sociales et disparités régionales : l'exemple du Québec

Une grande confusion entoure encore la notion de disparités régionales au Québec ; l'identification des régions pose des problèmes, la mesure du bien-être régional est au mieux arbitraire, et l'analyse sociale est faite indépendamment de l'analyse régionale.

En deçà des problèmes de perception et d'identification régionale, il y a ceux plus criants des comparaisons conjointes dans la dispersion interpersonnelle et interrégionale du revenu monétaire. À l'aide des données du ministère fédéral du Revenu, pour les années 1966 et 1974, il est établi ici que la dispersion interpersonnelle des revenus s'est maintenue entre ces deux dates, pendant que la dispersion interrégionale diminuait de façon sensible. Cette analyse débouche sur une critique du véritable rôle social des institutions gouvernementales à vocation spatiale directe et explicite.

MOTS CLÉS : Disparités sociales, disparités régionales, Province de Québec, revenu, bien-être, politiques régionales.

ABSTRACT

VILLENEUVE, Paul Y. : Social Disparities and Regional Disparities : The Example of Quebec

Confusion still surrounds the notion of regional disparity in Quebec. Problem sources include : the identification of regions, the measuring of regional welfare, and the lack of consideration for regional social structures.

In particular, interpersonal monetary income disparities have to be jointly analyzed with interregional income disparities. Data from Revenue Canada, for the years 1966 and 1974, show stability in the interpersonal distribution and decrease in the interregional distribution. The analysis concludes with a critical evaluation of the social role of spatially oriented governmental institutions.

KEY WORDS : Social disparities, regional disparities, Province of Quebec, income, welfare, regional policies.